



Rôle du liquidateur judiciaire

Par **Julthe**, le **29/04/2009** à **16:30**

Bonjour,

L'entreprise est en liquidation judiciaire au 30 avril. Il y a un liquidateur judiciaire qui a été désigné. Ce liquidateur dit qu'il n'a pas à faire les soldes de tout comptes des salariés (salaires congés payés préavis). C'est à l'employeur de faire le nécessaire (Solde de tout compte + attestation d'assedic) or la secrétaire comptable est en arrêt maladie et par conséquent ne peut pas les faire.

Que va t-il se passer? Est-ce à l'employeur de les faire ?

Peut-on obliger le liquidateur à les faire ? Quelle serait la marche à suivre ?

Le liquidateur a-t-il l'obligation de faire les formalités du début à la fin ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Annie